

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 42

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 20/931 :

Association Karanbolaz - Installation d'une oeuvre totem dans le cadre du projet "Zistor Faham"

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela (par Madame AHO NIENNE Sandrine) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan) ,PAPY Anne Marie (par Monsieur Mohammad OMARJEE), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine) , ARAYE Hélène (par Madame PALIOD Marie Claude), GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie (par Monsieur BASSE Pascal).

ABSENTS :

MM. BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 04 octobre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 23 septembre 2022.



Le Maire,
MAIRIE DE SAINT-PIERRE
Accusé de réception en préfecture
974 219740164-20220929-20-931-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°20/931 : Association Karanbolaz - Installation d'une oeuvre totem dans le cadre du projet "Zistoir Faham".

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que la Commune participe au projet intitulé *Zistoir Faham* porté par l'association Karanbolaz.

Le projet « Zistoir Faham » est un parcours artistique, qui suit le circuit du Sentié Fah'âme initié par le GAL SUD TERRE DE VOLCAN . Ce dernier s'étendra de Saint Philippe au Avirons afin de valoriser les hauts du Sud,

Le projet prévoit l'installation de 10 « points d'intérêt », marqués par l'installation d'une œuvre-totem appelée ZARBOUTAN réalisée par un artiste.

Il a été convenu que la zone d'implantation de l'œuvre-totem serait située sur le domaine Vidot à Mont-Vert les Hauts.

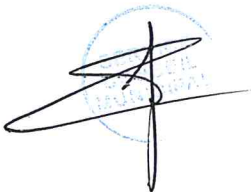
A cette œuvre sera rattachée un contenu audio généré par un QR code donnant accès au promeneur à la lecture d'un récit, raconté par une personnalité représentative de la Réunion mettant en valeur le patrimoine de notre commune.

Pour ce faire Karanbolaz conçoit une application accessible sur le web et sur les stores qui permettra de géolocaliser les différents points d'intérêt.

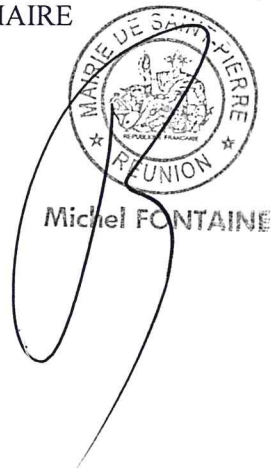
Par le biais d'une convention, la Commune accepte de mobiliser ses services afin d'accueillir l'association pour toute action de réalisation technique et d'animation associée à ce projet.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** de ladite convention avec l'Association Karanbolaz.
- **DE L'AUTORISER** lui ou un des adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes les pièces afférentes à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE